

RUE D'ENGHEN, 48.

M. DE FOY

INNOVATEUR-FONDATEUR

MARIAGES

32^{ème} ANNÉE.

SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de . . . LA PROFESSION MATRIMONIALE . . . parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai RELEVÉE, INNOVÉE et fait SANCTIONNER.

CAISSE DES CAPITALS DE L'ÉPÉE

PAUL LEPELLETIER ET C^{IE}.

Constituée au capital de 1,200,000 fr. par acte passé devant M. VALLÉE, notaire à Paris. — Actions de 50 fr. au porteur.

SIÈGE SOCIAL : QUAI JEMMAPES, 52.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

M. le comte CHARLES DE BOURMONT, président. M. A. BEAUSSIER, banquier de la Société. M. P. POTHEE, avocat. M. A. VERDIER, inspecteur de la Compagnie générale des Omnibus.

La Société est constituée et en pleine exploitation. Un petit nombre d'actions reste seulement à placer.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DANS LES BUREAUX DE LA CAISSE ET JOURNAL DU CAPITAL, 8, RUE DE CHOISEUL, 8.

Les souscripteurs auront droit aux intérêts à 5 0/0 du 1^{er} octobre 1855, et aux dividendes à partir du 15 janvier dernier.

Pour les Départements, envoyer à M. le comte de la SORINIÈRE, directeur de la Caisse et Journal du Capital, à Paris, le montant des souscriptions, ou en opérer le versement à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En une maison sise à Paris, rue Chapon, 13. Le 15 novembre. Consistant en comptoir, tables, pendule, fontaine, etc. (2813)

col. M. Revertegat est le directeur, ayant pouvoir d'administrer et gérer pour la société. L'objet de la société est l'exploitation du procédé de Crozat pour la guérison de la maladie de la vigne.

P. S. Par acte en date de ce jour, fait par le directeur-gérant de la société et-dessus dénommée, enregistré aujourd'hui, folio 17, n° 19, par M. Pomme, receveur à Paris, qui a perçu deux francs quarante centimes, ladite société a été constituée, conformément à l'article 4 de ses statuts.

Il a été dit : Qu'une société commerciale a été constituée en nom collectif à l'égard de M. Charles DETAÏLLE, négociant, demeurant à Paris, place de la Bourse, 4, comme seul associé gérant responsable, et en commandite à l'égard de l'autre partie signataire à l'acte ainsi que de ceux qui deviendront propriétaires des actions représentant le capital social.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés en date, à Paris, du six novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Il appert : Qu'une société commerciale a été constituée en nom collectif à l'égard de M. Charles DETAÏLLE, négociant, demeurant à Paris, place de la Bourse, 4, comme seul associé gérant responsable, et en commandite à l'égard de l'autre partie signataire à l'acte ainsi que de ceux qui deviendront propriétaires des actions représentant le capital social.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

Le 20 novembre, à 11 heures (N° 12639 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

SOCIÉTÉS.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.

Etude de M^e Gustave REY, avocat agréé, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré.